

DÉCISION DU BUREAU N° DCB-007-2024

DE LA SÉANCE DU 8 FEVRIER 2024 À 18H30

Salle de séance à Altkirch, Quartier Plessier – Bâtiment 3

Sous la présidence de Monsieur Gilles FREMIOT, Président,

Date de la convocation : 2 février 2024

Étaient présents : (18)

Mesdames et Messieurs, Danièle BACH, Fabienne BAMOND, Joseph BERBETT, Doris BRUGGER, Danielle CORDIER, Michel DESSERICH, Gilles FREMIOT, Germain GOEPFERT, Sabine HATTSTATT, Bertrand IVAIN, Christian LERDUNG, Jean-Marc METZ, Olivier PFLIEGER, Georges RISS, Fabien SCHOENIG, Dominique SPRINGINSFELD, Hervé WERMUTH, Joseph-Maurice WISS.

Était excusé et a donné procuration de vote : (1)

Monsieur Christian SUTTER a donné procuration à Madame Fabienne BAMOND.

Étaient excusés sans représentation : (4)

Madame et Messieurs Christian GRIENENBERGER, Nicolas JANDER, Estelle MIRANDA, Aurelio TOLOSA.

Étaient non excusés : (3)

Madame et Messieurs Hugues DURAND, Véronique LIDIN, Jean-Claude SCHIELIN.

CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS A SPECHBACH : CONCLUSION D'AVENANTS

Nombre de conseillers

En exercice : 26 – Présents : 18 – Procuration : 1 – Absents : 7 – Exclus : 0

Le Président expose qu'il convient de conclure plusieurs avenants aux marchés de travaux de l'opération de construction d'un accueil de loisirs sans hébergement à SPECHBACH.

- Avenant n°3 au lot 4 Étanchéité avec l'entreprise SCHOENENBERGER

L'avenant à conclure porte sur la prise en charge de l'augmentation inhabituellement élevée du coût des fournitures, dûment justifiée par l'entreprise.

Cet avenant n°3 à conclure est d'un montant total en plus-value de 14 124,60 € HT, soit 16 949,52 € TTC. Le montant initial du marché est modifié comme suit :

○ Montant initial :	108 222,20 € HT ;
○ Montant de l'avenant n°1 :	14 943,50 € HT ;
○ Montant de l'avenant n°2 :	- 4 611,00 € HT ;
○ Montant de l'avenant n°3 :	14 124,60 € HT ;
○ Montant total du marché :	132 679,30 € HT ;

Ces avenants augmentent le montant du montant initial de 22,60 %.

Cet avenant s'inscrit dans le cadre de l'article R.2194-5 du code de la commande publique portant sur les modifications de marché liées à des circonstances imprévues.

- Avenant n°1 au lot 6 Façade polycarbonate avec l'entreprise SCHOENENBERGER

L'avenant à conclure porte sur la prise en charge de l'augmentation inhabituellement élevée du coût des fournitures, dûment justifiée par l'entreprise.

Cet avenant n°1 à conclure est d'un montant total en plus-value de 4 862,80 € HT, soit 5 835,36 € TTC. Le montant initial du marché est modifié comme suit :

- Montant initial : 30 134,10 € HT ;
- Montant de l'avenant n°1 : 4 862,80 € HT ;
- Montant total du marché : 34 996,90 € HT ;

Ces avenants augmentent le montant du montant initial de 16,14 %.

Cet avenant s'inscrit dans le cadre de l'article R.2194-5 du code de la commande publique portant sur les modifications de marché liées à des circonstances imprévues.

- Avenant n°3 au lot 18 Électricité – Courants forts et faibles avec l'entreprise CET

L'avenant à conclure porte sur la prise en charge de l'augmentation inhabituellement élevée du coût des fournitures, dûment justifiée par l'entreprise.

Cet avenant n°3 à conclure est d'un montant total en plus-value de 1 375,99 € HT, soit 1 651,18 € TTC. Le montant initial du marché est modifié comme suit :

- Montant initial : 76 780,25 € HT ;
- Montant de l'avenant n°1 : 21 421,69 € HT ;
- Montant de l'avenant n°2 : 1 023,38 € HT ;
- Montant de l'avenant n°3 : 1 375,99 € HT ;
- Montant total du marché : 100 601,31 € HT ;

Cet avenant s'inscrit dans le cadre de l'article R.2194-5 du code de la commande publique portant sur les modifications de marché liées à des circonstances imprévues.

L'ensemble des avenants augmentent le montant du montant initial de 30,02 %.

- Avenant n°1 au lot 21 Forage avec l'entreprise Forage Grand Est

L'avenant à conclure a pour but d'intégrer la prise en charge de la pose des regards de tête de géothermie réalisée par l'entreprise Forage Grand Est en lieu et place de l'entreprise Pontiggia. Cette prestation a été déduite du marché de l'entreprise Pontiggia

Cet avenant n°1 à conclure est d'un montant total de 850,00 € HT, soit 1 020,00 € TTC. Le montant initial du marché est modifié comme suit :

- Montant initial : 79 905,60 € HT ;
- Montant de l'avenant n°1 : 850,00 € HT ;
- Montant total du marché : 80 755,60 € HT ;

Cet avenant augmente le montant du montant initial de 1,06 %.

Le Bureau de la Communauté de Communes ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article R.2194-5 du code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil de Communauté du 24 février 2022 lui donnant délégation d'attributions ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de conclure :

- un avenant n°3 au lot 4 Etanchéité avec l'entreprise SCHOENENBERGER d'un montant total de 14 124,60 € HT, soit 16 949,52 € TTC, ce qui porte le montant initial du marché de 108 222,20 € HT à 132 679,30 € HT y compris les avenants n°1 et 2 ;
- un avenant n°1 au lot 6 Façade polycarbonate avec l'entreprise SCHOENENBERGER d'un montant total de 4 862,80 € HT, soit 5 835,36 € TTC, ce qui porte le montant initial du marché de 30 134,10 € HT à 34 996,90 € HT ;
- un avenant n°3 au lot 18 Electricité – Courants forts et faibles avec l'entreprise CET d'un montant total de 1 375,99 € HT, soit 1 651,18 € TTC, ce qui porte le montant initial du marché de 76 780,25 € HT à 100 601,31 € HT y compris les avenants n°1 et 2 ;
- un avenant n°1 au lot 21 Forage avec l'entreprise Forage Grand Est d'un montant total de 850,00 € HT, soit 1 020,00 € TTC, ce qui porte le montant initial du marché de 79 905,60 € HT à 80 755,72 € HT ;

APPROUVE les termes des avenants à conclure à cet effet.

AUTORISE son Président à signer ces avenants et tous actes s'y rapportant.

Pour extrait conforme
Altkirch, le 12 février 2024
Le Président

